



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 246-6

Règlement modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 246-6, intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité. »

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Pénélope Larose

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 8 novembre 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pénélope Larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 8 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 novembre 2023

Signé par : P. Larose
Pénélope Larose
Directrice générale et secrétaire-trésorière